



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Conseil municipal du 25 juin 2026

Conseillers en exercice : 29	Conseillers présents : 22	Conseiller(s) absent(s) : 6
Conseiller(s) ayant donné pouvoir : 5	Votants : 28	

Date de la convocation : 19 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin à vingt heures et cinq minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick OFFROY

Étaient présents : M. et MMES GARCIA ROBIN Jean-Paul, JUNK Aurélien, SPRUTTA-BOURGES Nathalie, SEVESTE Arnaud, LALLEMANT Sylvie, OFFROY Patrick, LAMARE Viviane, DIGUET Thierry, DEVAUCHELLE Marie-Paule, BOURDEILLE Christian, LOUBIERE Yves, BENOIT Dominique, HAMDJ Nadia, BENARD Sandie, LARADJI Chrystelle, OLIVEIRA Romain, MOURRIERE Mallaury, DONADIO Véronique, SOUSA José, GEENEN Allison, LUCAS Nicolas, BOIVIN Jean-Claude, HASCOET Alexandre

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents avec pouvoirs : ROUSSEL Mylène à JUNK Aurélien, TRANGOSI Renaud à BOURDEILLE Christian, HANQUART-TAUVERON Charlotte à DIGUET Thierry, BILLARD Emmanuelle à DONADIO Véronique, BOURSIEZ Frédéric à OLIVEIRA Romain

Était absent sans pouvoir : POUSSIER Adrien



DELIBERATION N° 02026_077 : MISE EN PLACE DE NOUVEAUX CYCLES HORAIRES POUR LE SERVICE DE LA MEDIATHEQUE

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Aurélien JUNK, adjoint au maire en charge de l'urbanisme, du cadre de vie et du personnel communal, relatif à la mise en place de nouveaux horaires pour le service de la médiathèque,

VU le Code général de la fonction publique, notamment son article L.611-1 relatif à la durée légale du travail des agents publics ;

VU la loi n°2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

VU la délibération du Conseil municipal n°02021_51 du 14 décembre 2021 fixant le temps de travail annuel des agents de la collectivité à 1.607 heures ;

VU l'avis du comité social territorial en date du 10 juin 2026 ;

CONSIDERANT la nécessité de modifier les horaires du service de la médiathèque suite à son ouverture au public le samedi toute la journée et répondre ainsi aux demandes des Gretzois en leur donnant accès à un service public de proximité,

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur la mise en place des nouveaux horaires à compter du 1^{er} septembre 2026 pour les agents de la médiathèque ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la modification du cycle de travail pour les agents de la médiathèque à compter du 1^{er} septembre 2026, ainsi :

Cycle 1 :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Total
Matin	-	9h00 - 12h30	9h00 - 17h30	9h00 - 12h30	9h00 - 12h30	9h00 - 17h00	
Après-Midi	-	14h00 - 17h30		13h30 - 16h00	14h00 - 18h30		
Total heures		7h00	8h30	6h00	8h00	8h00	37h30

Cycle 2 :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Total
Matin	9h00 - 12h30	9h00 - 12h30	9h00 - 17h30	9h00 - 12h30	9h00 - 12h30		
Après-Midi	13h30 - 17h30	13h30 - 17h30		13h30 - 16h00	14h00 - 18h30		
Total heures	7h30	7h30	8h30	6h00	8h00		37h30

DIT que pendant les semaines de congés annuels, le cycle de travail s'effectuera uniquement sur le cycle 1, du mardi au samedi.

Fait et délibéré en séance, le 25 juin 2026

Le secrétaire de séance

OFFROY Patrick

Le Maire

GARCIA ROBIN Jean-Paul